Image not found or type unknown

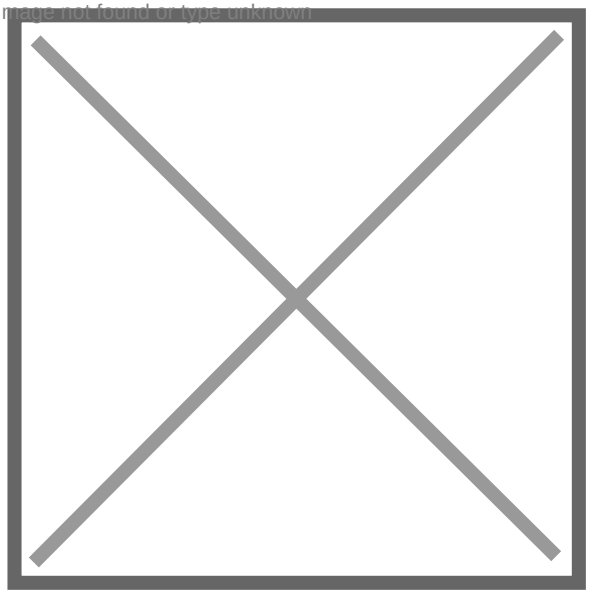

# Souci de vente de voiture

Par **bilou421**, le **21/10/2013** à **10:43**

Bonjour,

Je viens vous demandez conseil. Le 15/01/2012, j'ai cédé un véhicule, j'ai fait les certificats de cessions. L'acheteur, quand à lui, a roulé avec la voiture et est tombé en panne sur l'autoroute, à 200 km de chez moi. Il a laissé la voiture sur la bande d'arrêt d'urgence.

Le 21/01/2012, les CRS m'ont appelé en me disant que c'est moi qui ai laissé la voiture. J'envoie la photocopie de mon certificat de cession, en expliquant que la voiture n'est plus à moi, et aujourd'hui je reçois une convocation au tribunal en tant que prevenu.

Que faire ?

Je vous remercie d'avance.

Par **Tisuisse**, le **21/10/2013** à **11:16**

Bonjour,

1 exemplaire du certificat de cession a bien été transmis à la préfecture dans les 15 jours qui ont suivi cette vente ? Si oui, aucune inquiétude, vous allez à l'audience avec les documents qui prouvent que vous avez bien vendu tel jour, à telle heure, à telle personne, votre véhicule. Nanti des ces preuves, le tribunal devrait abandonner les poursuite contre vous et le Ministère Public devrait se retourner contre votre acheteur.

Par **bilou421**, le **21/10/2013** à **12:08**

bonjour merci beaucoup pour votre réponse

oui l'exemplaire du certificat de cession pour la préfecture a bien été poser

cela m’inquiète car je n'ai jamais eu a faire a la justice

dois je porter plainte contre l'acheteur avant d'aller au tribunal?

Par **Tisuisse**, le **21/10/2013** à **19:03**

Pas du tout nécessaire. Vous êtes incriminé dans cette affaire, vous prouvez que, à cette date, vous n'étiez plus propriétaire de la voiture, le tribunal devra vous relaxer. Ce sera au Ministère Public de se retourner ensuite vers votre acheteur, c'est tout.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés